

## Avis de Marché

Services (Prestations intellectuelles / Maîtrise d'œuvre)

### **SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR**

#### **I.1) NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT :**

Université de Corse, pôle de la Commande Publique 22 avenue Jean Nicoli, à l'attention de M. le président, F-20250 Corte. Tél. (+33) 4 95 45 02 06. E-mail : [marchepublic@univ-corse.fr](mailto:marchepublic@univ-corse.fr). Fax (+33) 4 95 45 06 73.

Adresse(s) internet:

Adresse générale du pouvoir adjudicateur : <http://www.univ-corse.fr>.

Adresse du profil d'acheteur : <http://www.klekoon.com>.

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Point(s) de contact susmentionné(s).

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris des documents relatifs à un dialogue compétitif et un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus :

Point(s) de contact susmentionné(s).

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :

Point(s) de contact susmentionné(s).

#### **I.2) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITÉ(S) PRINCIPALE(S) :**

Ministère ou toute autre autorité nationale ou fédérale, y compris leurs subdivisions régionales ou locales. Éducation.

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : non.

### **SECTION II : OBJET DU MARCHÉ**

#### **II.1) DESCRIPTION**

##### **II.1.1) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur :**

Prestation de Maîtrise d'œuvre MOP pour la Réhabilitation du bâtiment UFR Lettres - appel à candidature.

##### **II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution des travaux, de livraison de fournitures ou de prestation de services :** Services.

Catégorie de service : n°12.

Lieu principal de prestation : campus Mariani, 20250 Corte.

Code NUTS FR832.

##### **II.1.3) L'avis implique :**

Un marché public.

##### **II.1.4) Informations sur l'accord-cadre :**

##### **II.1.5) Description succincte du marché ou de l'achat/des achats :**

la présente consultation a pour but de sélectionner une équipe de maîtrise d'oeuvre pour la réhabilitation du bâtiment UFR Lettres de l'université de Corse. La mission MOP de maîtrise d'oeuvre couvre les éléments de missions suivants: dia, aps, apd, pro, dce, act, visa, det et AOR (la mission de coordination SSI est incluse dans les missions de base.)

Le bâtiment est situé sur la commune de Corte 20250.

Le bâtiment accueille des bureaux administratifs et enseignants, des salles de cours, un amphithéâtre.

Le bâtiment est un ERP classé:

-Rlw de 2ième catégorie

-Effectif : 799 pour le bâtiment dont 145 pour l'amphi.

-Date de construction : 1981

-La surface du bâtiment est de 1500m<sup>2</sup> SHON.

L'Opération comprend:

-L'Isolation thermique du bâtiment et réfection du clos (façades, menuiseries...)

## **II.1) DESCRIPTION**

- Le remplacement des systèmes de chauffage et climatisation (avec la mise en oeuvre d'une Gtc),
- La rénovation des salles de cours, des bureaux et de l'amphi,
- Une réorganisation fonctionnelle des locaux,
- Traitement des abords.

Le montant des travaux sur lesquels portera la mission de maîtrise d'oeuvre est évalué à 2 000 000 euros (ht.).

La mission s'exécutera à compter de la date de notification du marché pour toute la durée des travaux et pendant une durée d'un an après réception des travaux pour le suivi de la garantie de parfait achèvement (mission Aor).

**II.1.6) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) : 71200000.**

**II.1.7) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui.**

**II.1.8) Division en lots : Division en lots : Non.**

**II.1.9) Des variantes seront prises en considération : Non.**

## **II.2) QUANTITÉ OU ÉTENDUE DU MARCHÉ**

**II.2.1) Quantité ou étendue globale :**

le montant des travaux sur lesquels portera la mission de maîtrise d'oeuvre est évalué à 2 000 000 euros (Ht.).

**II.2.2) Options : Non.**

**II.3) DURÉE DU MARCHÉ OU DÉLAI D'EXÉCUTION :**

## **SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE**

### **III.1) CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT**

**III.1.1) Cautionnement et garanties exigés :**

**III.1.2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :**

Le délai global de paiement est de 30 jours à compter de la réception de la facture ou des demandes de paiement.

**III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :**

groupement solidaire. Le mandataire du groupement devra obligatoirement être un architecte DPLG ou équivalent. Il ne pourra pas être mandataire de plusieurs groupements.

**III.1.4) L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières :**

### **III.2) CONDITIONS DE PARTICIPATION**

**III.2.1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :**

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : justificatifs à produire :

- une lettre de candidature précisant le cas échéant la composition du groupement et le mandataire (DC 1)
- la copie du justificatif de l'inscription à l'ordre des architectes et de la carte professionnelle éventuelle pour les autres intervenants.
- déclaration du candidat (Dc2)

Dc1 et Dc2 sont téléchargeables à l'adresse :

[http://www.minefe.gouv.fr/themes/marches\\_publics/accueil-daj.htm](http://www.minefe.gouv.fr/themes/marches_publics/accueil-daj.htm)

La sélection des candidats sera appréciée au regard des garanties financières, techniques et professionnelles.

**III.2.2) Capacité économique et financière :**

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : la capacité sera évaluée au regard des chiffres d'affaire des trois dernières années (globaux et relatifs aux prestations objet de la procédure).

**III.2.3) Capacité technique :**

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : la capacité technique des candidats sera évaluée au regard des documents suivants:

- "fiche de candidature" à fournir en format papier et informatique (pdf, excel, sur CD-ROM ou clé Usb). La fiche est téléchargeable sur le site [www.univ-corse.fr](http://www.univ-corse.fr) (rubrique marchés publics), ou sur la plateforme [www.klekoon.com](http://www.klekoon.com).

### **III.1) CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT**

- mémoire comprenant les informations suivantes :
- Compétence en ingénierie tous corps d'état, en maîtrise des performances énergétiques du bâtiment, en économie de la construction, en structure et en coordination SSI.
- La liste des références sur des prestations similaires exécutées au cours des quatre dernières années, mentionnant le nom et les coordonnées du client, le type d'édifice et sa destination, la surface traitée, les caractéristiques principales du projet, le type de mission, le délai d'exécution des études et travaux, le montant (H.T.) des travaux tous corps d'état.
- Moyens du groupement matériels et humains compositions, qualifications et cartes professionnelles.
- Motivation vis à vis de l'opération envisagée.

### **III.2.4) Marchés réservés :**

### **III.3) CONDITIONS PROPRES AUX MARCHÉS DE SERVICES**

#### **III.3.1) La prestation est réservée à une profession particulière : Oui.**

la consultation est ouverte aux architectes inscrits à l'ordre des architectes ou équivalents. A ce titre il est rappelé que la loi 77-2 du 03 janvier 1977 sur l'architecture et son décret d'application 78-67 du 16 janvier 1978 organisent un dispositif de reconnaissance mutuelle des diplômes d'architecte.

Les candidats peuvent se présenter seuls ou dans le cadre d'un groupement comprenant au moins un architecte inscrit à l'ordre des architectes ou équivalent, qui sera impérativement mandataire. Un même architecte ne pourra être mandataire de plusieurs groupements.

#### **III.3.2) Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation : Oui.**

## **SECTION IV : PROCEDURE**

### **IV.1) TYPE DE PROCÉDURE**

#### **IV.1.1) Type de procédure : Négociée.**

Des candidats ont déjà été sélectionnés : non.

#### **IV.1.2) Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer :**

Nombre d'opérateurs envisagé 3.

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats : le pouvoir adjudicateur réunira un jury chargé d'examiner les compétences, références et moyens humains et matériels des candidats. Les critères de sélection des candidats seront:

-1. L'expérience des candidats en matière de réalisation d'équipements publics d'échelle et de complexité comparables.

-2. Les compétences du candidat ou de l'équipe de maîtrise d'oeuvre candidate en cas de groupement dans les domaines suivants : compétences en ingénierie tous corps d'état, en maîtrise des performances énergétiques du bâtiment, en économie de la construction, en structure et en coordination SSI.

-3. Les moyens matériels et humains mis à disposition pour l'opération à réaliser.

Une liste sera arrêtée de 3 candidats les mieux classés qui seront admis à négocier. Un dossier de consultation (programme de l'opération et projet de marché) sera alors remis à chacun d'entre eux.

#### **IV.1.3) Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue :**

Recours à une procédure se déroulant en phases successives afin de réduire progressivement le nombre des solutions à discuter ou des offres à négocier : non.

### **IV.2) CRITÈRES D'ATTRIBUTION**

#### **IV.2.1) Critères d'attribution :**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

1. valeur technique de l'offre appréciée au vu de la note méthodologique, de la décomposition du forfait par élément de mission et délais proposés. Pondération : 60.

2. montant de la rémunération. Pondération : 40.

#### **IV.2.2) Une enchère électronique sera effectuée :**

Non.

### **IV.3) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF**

#### **IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur : 11S0027.**

#### **IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché :**

#### **IV.3.3) Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires ou du document descriptif :**

#### **IV.1) TYPE DE PROCÉDURE**

**IV.3.4) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :**

17 juin 2011 - 17:00.

**IV.3.5) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés :**

**IV.3.6) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :**

français.

**IV.3.7) Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :**

**IV.3.8) Modalités d'ouverture des offres :**

#### **SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

**VI.1) IL S'AGIT D'UN MARCHÉ PÉRIODIQUE :** Non.

**VI.2) LE MARCHÉ S'INSCRIT DANS UN PROJET/PROGRAMME FINANÇÉ PAR DES FONDS COMMUNAUTAIRES :** Non.

**VI.3) AUTRES INFORMATIONS :**

La procédure est la suivante : Maîtrise d'œuvre sans concours passée en application de l'article 74-III-1<sup>b</sup> du CMP- il n'y a pas de dossier de consultation à ce stade de sélection des candidatures, toutes les informations sont dans la présente publication.

Le dossier de consultation sera remis aux seuls candidats admis à négocier qui en seront informés.

La remise des candidatures se fera dans les conditions suivantes:

Sur support papier :

Les candidats transmettent leur proposition sous pli cacheté contenant une enveloppe également cachetée.

- l'enveloppe extérieure devra porter la mention : Réhabilitation du bâtiment UFR Lettres de l'université de Corse - ne pas ouvrir

- l'enveloppe intérieure porte le nom du candidat ainsi que la mention : "Première enveloppe intérieure - candidature pour Réhabilitation du bâtiment UFR Lettres de l'université de Corse. L'Enveloppe intérieure contient les justificatifs tels que demandés dans le présent avis.

Les candidatures devront être remises :

Contre récépissé ou par pli recommandé avec avis de réception postal à l'adresse suivante :

**Université di Corsica - pôle de la Commande Publique - 22 avenue Jean Nicoli - 20250 CORTE.**

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées au présent avis d'appel public à candidature ainsi que ceux parvenus sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus et seront renvoyés à leur auteur.

Remise des plis par voie électronique :

Conformément aux dispositions de l'article 56 du Code des marchés publics, le pouvoir adjudicateur accepte la transmission des candidatures par voie électronique à l'adresse suivante : Profil Acheteur: [www.klekoon.com](http://www.klekoon.com)

Et dans les conditions techniques et procédurales figurant ci-dessous :

Les propositions doivent être transmises dans des conditions qui permettent d'authentifier la signature du candidat selon les exigences posées aux articles 1316 à 1316-4 du Code civil. La transmission doit pouvoir faire l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Les plis transmis par voie électronique sont horodatés. Les candidats sont donc invités à se munir dès à présent de tous les éléments nécessaires à la remise de leur offre (signature électronique ...) et à prendre connaissance de tous les pré-requis nécessaires auprès de la plateforme de dématérialisation.

Les entreprises peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leurs plis remis par voie électronique dans les conditions prévues à l'arrêté du 28 août 2006 pris en application du I de l'article 48 et de l'article 56 du code des marchés publics et relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics formalisés.

En cas de transmission au-delà de la date et de l'heure limite de dépôt chaque pli sera considéré comme hors délais.

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 16 mai 2011.

#### **VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS**

**VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal Administratif de Bastia, chemin Montepiano, F-20407 Bastia.

**VI.1) IL S'AGIT D'UN MARCHÉ PÉRIODIQUE** : Non.

**VI.4.2) Introduction des recours :**

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

- Référé précontractuel jusqu'à la signature du contrat ;
- Référé contractuel dans un délai de 1 mois suivant l'avis d'attribution publié au JOUE ;
- Recours " Tropic " dans un délai de 2 mois suivant l'avis d'attribution publié au JOUE ;
- Rep dans les deux mois suivant la notification ou la publication de la décision concernée (dans les limites posées par la jurisprudence " tropic ").

**VI.4.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :**

**VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS** : 16 mai 2011.